

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

2 mai 2016

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 2 mai 2016 à 20 heures, à la salle du conseil située au 312 rue Principale à Saint-Modeste.

Sont présents :

- M. Louis-Marie Bastille, maire
- M. Simon Pelletier, conseiller
- Mme Margot Perreault, conseillère
- M. Lucien Gendron, conseiller
- M. Yannick Bélanger, conseiller
- M. Émile-Olivier Desgens, conseiller

Est Absent:

- M. Jean-Guy Raymond, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila, assiste à la session.

2016-05-0073

### **1.Ouverture de la session**

La session est ouverte à 20h00. Louis-Marie Bastille, maire de Saint-Modeste, souhaite la bienvenue à tous.

Il est proposé par Simon Pelletier appuyé par Émile-Olivier Desgens l'ouverture de la session.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2016-05-0074

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Émile-Olivier Desgens appuyé par Margot Perreault d'adopter l'ordre du jour.

Le point « Affaires nouvelles » est laissé ouvert.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2016-05-0075

### **2.1 Ajournement de la session**

Il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Simon Pelletier, d'ajourner la session à 20h05 afin de procéder au tirage au sort pour la location du Centre Récréatif Guillaume Bastille durant la période des Fêtes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2016-05-0076

### **2.2 Réouverture de la session**

Il est proposé par Margot Perreault appuyé par Yannick Bélanger, de procéder à la réouverture de la session à 20h07.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

2016-05-0077

#### **3.1 Approbation du procès-verbal de la session ordinaire du 4 avril 2016 à 20 heures**

Il est proposé par Margot Perreault appuyé par Simon Pelletier d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire du 4 avril 2016 à 20 heures.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

### **4. FINANCES**

2016-05-0078

#### **4.1 Acceptation des comptes à payer**

Il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Émile-Olivier Desgens :

◆ D'approuver le paiement des comptes énumérés dans le registre des achats du mois d'avril 2016 au montant de 30 248,75 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

#### **Dépôt des rapports des délégations de pouvoir**

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le résumé des décisions prises durant le mois d'avril 2016, en vertu des règlements numéros 284 et 339:

Directeur général et secrétaire-trésorier .....	11 183,48 \$
Responsable de voirie .....	19 582,38 \$
Coordonnateur des services techniques.....	1 013,79 \$

#### **4.2 Dépôt du registre des dépenses incompressibles**

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose la liste des dépenses incompressibles du mois d'avril 2016 au montant de 123 065,32 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

2016-05-0079

#### **4.3 État des revenus et des dépenses au 31 mars 2016**

En vertu de l'article 176.4 du Code municipal, le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila, dépose l'état des revenus et des dépenses au 31 mars 2016.

L'état des revenus et des dépenses de la Municipalité, au 31 mars 2016, est annexé au procès-verbal sous le numéro **2016-05-01.1**

## **5. CORRESPONDANCE**

La lecture du résumé de la correspondance est faite par le maire, Louis-Marie Bastille.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

## **6. SUIVI ET RAPPORT**

### **6.1 Rapport des employés**

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, fait rapport de quelques faits saillants réalisés par les employés municipaux depuis la dernière séance du conseil :

#### **Voirie, services techniques et urbanisme:**

- Dossier de détection des collectes inversées (début inspection du réseau d'égout).
- Changement de pompe au puits village et nettoyage tuyauterie.
- Lettre d'infraction
- Rapport annuel de prélèvement
- Problématique d'eau colorée réseau Audet (SNC): Tests réalisés avec Automation D'Amour + recommandations à venir.
- Diffusion d'information réglementaire au Mot-Destin.
- Asphalte froide (nids de poules)
- Démontage scarificateur
- Préparation des véhicules à l'inspection annuelle et aux travaux d'été

#### **Administration :**

- Demandes de citoyens pour contestation de l'évaluation et suivi à la MRC
- MOT-DESTIN
- Recherche de programmes de récupération de batteries et cellulaires
- Préparation appel d'offres (vente niveleuse, MG-20, AB-10, balai de rue);
- Archivage de l'année comptable et des fournisseurs 2015;
- Dépôt des demandes de tenant lieu de taxes 2016 au portail gouvernemental;
- Fermeture définitive de l'année comptable 2015;
- Vérification et administration des dossiers de vente pour non paiement de taxes;
- Rencontres de travail diverses (citoyens, Comités, SQ, ingénieurs Actuel Conseil et SNC Lavalin, MRC de Rivière-du-Loup, avocats, Palais de justice, ...).
- Préparation planification voirie pour la saison 2016;

#### **Développement**

- Demande d'accréditation d'organisme de charité pour le Comité de la salle multifonctionnelle
- Rencontre du Chemin St-Rémi à St-Paul le 11 avril dernier
- Diverses rencontres de travail pour le comité de financement de

la salle multifonctionnelle

- Rencontre projet MRC pour le projet géorallye, le lancement aura lieu le 19 mai prochain.
- Suivi dossier géorallye MRC pour Saint-Modeste, rencontre de travail pour synchroniser l'installation des caches
- Assister à la rencontre de la Corporation de développement
- Suivi au PIC 150 pour la demande du comité de la salle multifonctionnelle auprès de l'attachée politique du député fédéral
- Demande de soumissions pour les affiches de bienvenue auprès de Lettrage Michel Labonté, et Enseigne RDL

### **Loisirs :**

#### **Corporation des loisirs**

- Réunion du comité des loisirs et rédaction du procès-verbal;
- Rédaction du frigi-loisirs;
- Alimentation de la page facebook;
- Rédaction du rapport annuel;
- Préparation de l'AGA;
- Réservation des jeux gonflables;
- Suivi de commandite pour le projet de cabanon des loisirs;

#### **Terrain de jeux**

- Préparation du dépliant;
- Préparation des documents des parents;
- Recherche de sorties et réservation;
- Suivi d'engagement avec les moniteurs.

#### **Autres**

- Recherches sur les activités de financement de la salle multifonctionnelle et réunion en sous-comité;
- Évaluation de fin de stage avec Karol-Anne Milliard;
- Rencontre de travail et suivi à propos des terrains de loisirs.

## **6.2 Rapport des conseillers**

Les conseillers font part des diverses réunions et rencontres auxquelles ils ont participé durant le dernier mois.

## **6.3 Rapport du maire**

Louis-Marie Bastille fait état des diverses rencontres auxquelles il a participé durant le dernier mois.

## **7. PROJETS DE RÉSOLUTIONS**

2016-05-0080

### **7.1 Embauche des moniteurs de terrain de jeux**

Suite à la clôture du processus d'embauche, Janie Gagnon, directrice adjointe du Camp Richelieu Vive La Joie et technicienne en loisirs de la municipalité, nous informe que les candidatures suivantes ont été retenues :

- Cindy Gagnon
- Jessy Milliard

- *Candidat inconnu (recruté et financé par le programme Desjardins Jeunes au travail)*
- Anthony Colbert (*Horaire flexible*)

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Émile-Olivier Desgens appuyé par Yannick Bélanger d'engager les moniteurs de terrain de jeux suivants au titre du terrain de jeux municipal :

**QUE** l'un des moniteurs sera engagé à horaires flexibles;

**QUE** le salaire horaire sera de: 10,75 \$ / heure  
Moyenne générale d'heures travaillées : 35 heures par semaine sauf pour le moniteur à horaires flexibles;

Conditions de travail

Formations : 4 jours (rémunéré 45\$ par jour)

Planification : 2 jours

Animation : 27 juin au 5 août 2016

Inventaire et bilan de saison : 8 et 9 août 2016

Soit un total équivalent à 7 semaines pour chaque animateur \*

Moyenne générale d'heures travaillées prévues : 35h par semaine \*

\* à l'exception d'Anthony Colbert qui agira à titre de 4<sup>e</sup> moniteur et sera en congé lorsque nécessaire, dépendant le nombre d'inscriptions

**Adoptée à l'unanimité des conseillers votants.**

2016-05-0081

**7.2 Demande de soumissions pour confection de MG-20 et AB-10**

**ATTENDU** que des soumissions ont été demandées auprès des entreprises « *CTB+ inc.* », « *Transport J.P Bossé* », « *Excavation Bergeron* », pour la confection d'AB-10 et de MG-20, selon les modalités suivantes :

- Confection de 1000 tonnes d'AB-10 concassé à partir du banc de gravier naturel de la Municipalité;  
L'abrasif ainsi confectionné devra répondre aux exigences de granularité prévues au fuseau granulométrique AB-10 tel que décrit à l'article 12.1.1 du Cahier des Charges et devis généraux du Ministère des Transports du Québec en vigueur au moment de la présente;

- Confection de 3000 tonnes de MG-20 concassé à partir des résidus de tamisage et concassage des années passés avec insertion partielle de la pierre nette générée par la confection de l'AB-10;

La granulométrie devra être conforme aux caractéristiques et aux fuseaux granulométriques MG-20 de la Norme NQ-2560-114.

Des prélèvement et tests de granulométrie éventuels pourront être réalisés par une firme indépendante selon la méthode d'essai du Ministère des Transports du Québec, le coût desdits prélèvements et tests seront à la charge de la municipalité.

**ATTENDU QUE** les soumissionnaires ont été invités à venir examiner les bancs de gravier à traiter sur le site (banc naturel et résidus des années précédentes) durant les heures habituelles de bureau après avoir pris rendez-vous avec le représentant sur les lieux (appeler au garage municipal au 867-2352 poste 206).

**ATTENDU QUE** les offres devaient être reçues au plus tard le 27 avril 2016 avant midi;

**ATTENDU QUE** les modalités de paiement du présent contrat sont:

- 1/3 du montant total du contrat payable en 2016
- 1/3 du montant total du contrat payable en 2017
- 1/3 du montant total du contrat payable en 2018

La Municipalité se réserve le droit de payer les termes du contrat avant l'échéance prévue;

**ATTENDU QUE** les soumissions reçues des fournisseurs interrogés sont représentées dans le tableau suivant :

Fournisseur	MG-20 concassé		AB-10 concassé		Prix total avant taxes
	Qté	Prix/tonne	Qté	Prix/tonne	
CTB+ inc.	3000 t	5\$	1000 t	5,25\$	20 250 \$
Transport J.P. Bossé	3000 t	5\$	Pas soumissionné		Non applicable
Excavation Bergeron	3000 t	4,40\$	1000 t	5,10\$	18 300 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Simon Pelletier d'octroyer le contrat à « *Excavation Bergeron* » selon les tarifs ci-après décrits :

- Soit 1000 tonnes d'AB-10 concassé à 5,10\$ la tonne;
- Soit 3000 tonnes de MG-20 concassé à 4,40\$ la tonne;

**QUE** le présent contrat sera payable sur les exercices financiers 2016, 2017 et 2018 à hauteur en trois termes égaux, la Municipalité se réservant le droit de payer les termes du contrat avant l'échéance prévue;

**QUE** le matériel soit prélevé dans nos talus en conséquence de notre projet d'aménagement;

**QUE** copie de la présente soit adressée aux soumissionnaires;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2016-05-0082

### **7.3 Demande de renouvellement d'adhésion à l'Association Forestière Bas-Laurentienne**

**ATTENDU** la demande d'adhésion reçue de la part de l'Association Forestière Bas-Laurentienne (AFBL) pour que la municipalité de Saint-Modeste renouvelle sa carte de membre de cette association;

**ATTENDU QUE** l'Association forestière bas-laurentienne (AFBL) est un organisme sans but lucratif dont la mission est d'éduquer les jeunes et de sensibiliser la population à l'importance sociale, environnementale, économique et culturelle de la forêt et de son développement durable;

**ATTENDU QUE** le territoire forestier de Saint-Modeste est étendu, qu'il est important que la municipalité fasse valoir sa vision de

l'avenir du milieu forestier en région;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Simon Pelletier, appuyé par Margot Perreault **QUE**:

- la municipalité renouvelle son adhésion en qualité de membre corporatif de l'Association Forestière Bas-Laurentienne;
- la municipalité paye sa cotisation de membre au montant de 65 \$ taxes incluses;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2016-05-0083

#### **7.4 Demande de commandite du Club de l'Âge d'Or – Repas**

**ATTENDU** qu'une demande de commandite du Club de l'Âge d'Or a été adressée à la municipalité pour une participation à un repas-bénéfice de l'organisme du 15 mai prochain au Centre Récréatif Guillaume Bastille;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Margot Perreault appuyé par Lucien Gendron :

**QUE** la municipalité accepte de verser une participation financière de 100 \$ au club de l'Âge d'Or;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2016-05-0084

#### **7.5 Demande de commandite du Comité de la Salle multifonctionnelle de Saint-Modeste**

**ATTENDU** la demande de contribution financière reçue de la part du Comité de la Salle multifonctionnelle afin de subvenir aux besoins courants de cette organisation;

**ATTENDU QUE** le Comité susnommé est un organisme à but non lucratif dont la mission est, entre autres, de travailler sur un projet viable de transformation de l'église de Saint-Modeste;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Simon Pelletier appuyé par Yannick Bélanger que le conseil accorde une contribution de 250 \$ au Comité de la Salle Multifonctionnelle.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2016-05-0085

#### **7.6 Demande d'autorisation pour la tenue d'un rassemblement sur un terrain du domaine public municipal**

**ATTENDU** la demande reçue de Monsieur Daniel Jalbert, organisateur, relativement à la tenue d'une activité de randonnée équestre qui se déroulera du vendredi 1<sup>er</sup> juillet au dimanche 3 juillet 2016;

**ATTENDU** que cette activité est organisée pour le compte du Club La Randonnée Équestre la Rive Sud, et verra la venue de 15 remorques et campeurs et 35 chevaux placés dans des enclos appartenant aux propriétaires de chevaux;

**ATTENDU** que les campeurs, remorques et chevaux seraient localisés sur le stationnement du Centre Récréatif Guillaume Bastille pour toute la durée de l'activité;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 9 du règlement N°352 relatif à la paix et au bon ordre, il est interdit de tenir toute réunion ou rassemblement public dans un endroit public, propriété de la municipalité, notamment dans les parcs ou espaces verts de celle-ci, sans qu'une telle réunion ou qu'un tel rassemblement n'ait été autorisé par le conseil municipal.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yannick Bélanger appuyé par Simon Pelletier que :

- le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- le conseil municipal accepte la tenue de l'activité de randonnée équestre telle que décrite en préambule sur les terrains municipaux;
- le conseil municipal avise les organisateurs de l'évènement que les lieux devront être nettoyés et remis en état initial avant leur départ et que les organisateurs devront recueillir toutes autorisations de passage nécessaires dans l'éventualité où ils voudraient circuler en dehors des voies publiques;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2016-05-0086

#### **7.7 Dotation aux réserves financières - Voirie et infrastructures communautaires et de loisirs**

**CONSIDÉRANT QUE** par la résolution N° 2010-10-0210, la Municipalité créait, au profit de l'ensemble de son territoire, une réserve financière aux fins de son service de la voirie;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a constitué, au profit de l'ensemble de son territoire, une telle réserve financière pour financer les dépenses de réfection et d'entretien de son réseau routier;

**CONSIDÉRANT QUE** en date du 12 janvier 2015, la Municipalité adoptait le règlement N°369 créant une réserve financière visant notamment le financement des dépenses en immobilisations des bâtiments, des équipements communautaires et de loisirs;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Émile-Olivier Desgens appuyé par Simon Pelletier:

**QUE** le conseil dote la réserve financière à des fins de voirie d'une somme de 10 000 \$ provenant du budget des activités de fonctionnement de l'exercice en cours, le tout tel que prévu au budget de l'exercice financier 2016;

**QUE** le conseil dote la réserve financière à des fins de voirie d'un montant complémentaire de 20 000 \$ et la réserve financière pour infrastructures communautaires et de loisirs d'un montant de 25 000 \$, soit un total de 45 000 \$ provenant de l'excédant accumulé affecté non affecté;

**QUE** les sommes affectées à la réserve financière en vertu de la présente résolution seront placées conformément à l'article 203 du Code municipal du Québec.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

2016-05-0087

**7.8 Résolution d'appui au Centre hospitalier régional du Grand-Portage (CHRGP) - Maintien des activités d'analyses biomédicales actuelles**

**ATTENDU** que le Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent (CISSS) analyse actuellement la possibilité de centraliser à un seul endroit, en l'occurrence Rimouski, les analyses biomédicales requises pour les soins à dispenser aux patients par les centres hospitaliers de la région;

**ATTENDU** que le transfert de ces analyses à Rimouski pourrait avoir pour effet d'occasionner des délais dans le début des traitements requis aux patients du Centre hospitalier régional du Grand-Portage (CHRGP) et sa clientèle externe;

**ATTENDU** qu'un tel projet se traduirait par une perte d'expertise au CHRGP et qu'il affaiblirait ainsi cet établissement comme pôle régional en matière de santé;

**ATTENDU** que ce projet occasionnerait une perte de services de proximité;

**ATTENDU** qu'une telle centralisation de ces analyses se traduirait à moyen terme par une perte potentielle de 35 emplois bien rémunérés au CHRGP;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Margot Perreault appuyé par Lucien Gendron :

**QUE** ce conseil exprime au CISSS du Bas-Saint-Laurent son désaccord avec le projet de centralisation à un seul endroit des analyses biomédicales et lui demande de maintenir le statu quo, afin de maintenir l'ensemble des activités d'analyses biomédicales actuelles au Centre hospitalier régional du Grand-Portage de Rivière-du-Loup.

**QUE** copie de la présente résolution soit adressée à:

- Madame Isabelle Malo, présidente-directrice générale du CISSS du Bas-Saint-Laurent, 355, boul. Saint-Germain Ouest Rimouski (Québec) G5L 3N2
- Monsieur Jean D'Amour, Député de Rivière-du-Loup – Témiscouata, Ministre délégué aux Affaires maritimes et Ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent
- Monsieur Gaétan Gamache, maire de la Ville de Rivière-du-Loup

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents**

2016-05-0088

**7.9 Autorisation de tenue d'un pont payant par le Club Optimiste**

**ATTENDU** que le Club Optimiste de Saint-Modeste projette de tenir un pont payant le dimanche 8 mai 2016 de 10h30 à 15h00;

**ATTENDU** que le Club Optimiste de Saint-Modeste demande la participation du maire ou d'un conseiller désigné à ladite activité;

**ATTENDU** que la sécurité sera assumée par des membres des Club Optimiste;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Émile-Olivier Desgens, appuyé par Margot Perreault :

**QUE** le conseil municipal autorise le Club Optimiste de Saint-Modeste, à tenir un pont payant le dimanche 8 mai 2016 de 10h30 à 15h00;

**QUE** la présente autorisation n'exonère pas le Club Optimiste de recueillir toutes autres autorisations nécessaires à la tenue du pont payant auprès des organismes concernés;

**QUE** le conseil municipal mandate Simon Pelletier, conseiller municipal, pour représenter la Municipalité lors du début de l'activité;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2016-05-0089

**7.10 Motion de félicitations - Pompiers de la caserne de Saint-Modeste et mise en place du service de premiers répondants**

**ATTENDU** que par courriel du 26 avril 2016, le CISSS du Bas-Saint-Laurent confirmait réussite à la formation initiale PR de niveau 2 de 6 pompiers de la caserne de Saint-Modeste à titre de nouveaux premiers répondants de la Municipalité de Saint Modeste.

**ATTENDU** que le CISSS confirmait ainsi que le service de premier répondant pouvait ainsi entrer en vigueur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est unanimement résolu que le conseil municipal de Saint-Modeste tient à féliciter les pompiers de Saint-Modeste pour leur implication et leur réussite à la formation PR de niveau 2.

Par votre engagement, vous apportez un service de première ligne de la plus haute importance au plus près de vos concitoyens et nous tenions à vous faire part de notre gratitude ainsi que de notre fierté de vous compter parmi nous.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents**

2016-05-0090

**7.11 Cession de biens mobiliers : voirie municipale**

**ATTENDU QUE** par sa résolution N° **2016-04-0057**, la Municipalité décidait de procéder à la vente par appel d'offres le bien mobilier suivant :

Niveleuse Champion D720 - Année 1981  
Numéro de série : 720 512 214 472, masse : 13 517 Kg, remise  
Moteur Allis Chalmers diesel de 7 litres, model 670T de 140HP de 10969 heures  
Transmission manuelle 8 vitesses avant et 4 vitesses de reculons  
Lame de 14 pieds  
Le scarificateur ne fait pas partie de la vente et sera désinstallé avant cession;  
Le véhicule remisé depuis le mois de février 2016.

---

**ATTENDU QUE** la date de fermeture des soumissions a été fixée au vendredi 29 avril 2016 à 12 heures AM .

**ATTENDU QUE** les offres reçues avant la date limite sont les suivantes :

<b>Soumissionnaire</b>	<b>Montant de l'offre</b>
Néant	//// \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Simon Pelletier, appuyé par Lucien Gendron:

**QUE** ce conseil décide de vendre la niveleuse Champion D720 telle que décrite en préambule lors du prochain encan du gouvernement qui aura lieu à Québec le 9 juillet prochain;

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2016-05-0091

**7.12 Proclamation de la campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017**

**Considérant** que la Semaine nationale de la santé mentale qui se déroule du 2 au 8 mai est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour être bien dans sa tête »

**Considérant** que la population possède une santé mentale susceptible d'être renforcée et développée et que les 7 astuces peuvent y contribuer;

**Considérant** que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement ;

**Considérant** que Santé mentale Québec - Bas-St-Laurent est votre interlocuteur régional du Mouvement santé mentale Québec, qui pilote la campagne annuelle de promotion de la santé mentale et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise ;

**Considérant** qu' il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne ;
- en encourageant les initiatives et activités organisées sur le territoire ([www.smq-bsl.org](http://www.smq-bsl.org)) ;
- en proclamant le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Émile-Olivier Desgens appuyé par Lucien Gendron :

**QUE** la Municipalité de Saint-Modeste, proclame par la présente la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017 dans notre municipalité et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des « 7 astuces pour être bien dans sa tête ».

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **8. PROJETS DE RÈGLEMENTS**

2016-05-0092

### **8.1 Règlement N°386 modifiant le règlement 303 décrétant l'imposition d'une taxe municipale aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1**

**ATTENDU** que par décret en date du 24 février portant le N°126-2016 et publié à la Gazette officielle du Québec dans son édition du 9 mars 2016, le gouvernement du Québec modifiait la taxe municipale pour le 9-1-1;

**ATTENDU** qu'en vertu des articles 244.69 et 244.70 de la Loi sur la fiscalité municipale, l'adoption de ce règlement n'a pas à être précédé d'un avis de motion.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Margot Perreault appuyé par Simon Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal décrète ce qui suit :

#### **ARTICLE 1**

L'article 2 du Règlement n° 303 est remplacé par le suivant:

À compter du 1<sup>er</sup> août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

#### **ARTICLE 2**

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire fait publier à la gazette officielle.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

2016-05-0093

### **8.2 Premier projet de règlement N°387 modifiant le plan et le règlement de zonage N°142 relativement à l'agrandissement de la zone 09-CH à même les zones 08-CH et 11-P**

**ATTENDU** que la Municipalité de Saint-Modeste a adopté le règlement de zonage 142, le 4 février 1991 et que celui-ci est entré en vigueur le 28 mars 1991

**ATTENDU** qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

**ATTENDU** que le Conseil municipal souhaite modifier la limite de la zone 09-CH en l'agrandissant à même les zones 08-CH et 11-P;

**ATTENDU** que le comité consultatif d'urbanisme a fait une recommandation favorable à ce projet de modification par résolution 2013-0239 du 5 novembre 2013;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné avant l'adoption du règlement soit le 4<sup>ème</sup> jour du mois d'avril 2016, portant le numéro

de résolution 2016-04-0069;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Margot Perreault appuyé par Lucien Gendron et résolu :

**QU'**une assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement soit tenue le 6<sup>ème</sup> jour de juin 2016, au cours de la séance du conseil municipal débutant à 20 heures à la salle du conseil située au 312, rue Principale, Saint-Modeste;

**QUE** le conseil municipal adopte un premier projet de règlement numéro 387 intitulé «Règlement modifiant le plan et Règlement de zonage n° 142 relativement à l'agrandissement de la zone 09-CH à même les zones 08-CH et 11-P tel que suit :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

Le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 142 est modifié de telle sorte que la zone 09-CH est agrandie à même les zones 08-CH et 11-P.

Une carte illustrant les modifications effectuées au plan de zonage est jointe au présent projet de règlement à l'annexe « **A** ».

#### **ARTICLE 3**

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**Adopté à l'unanimité des conseillers présents**

#### **9. AFFAIRES NOUVELLES**

Pas d'affaires nouvelles.

#### **10. À L'INTENTION DES GENS DE LA SALLE**

La période de questions a lieu. Des questions sont posées.

2016-05-0094

#### **11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Yannick Bélanger appuyé par Margot Perreault de lever la session à 21 heures 15 minutes.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

En signant le présent procès-verbal, le maire Louis-Marie Bastille est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.

Alain Vila  
Directeur général et  
Secrétaire-trésorier

Louis-Marie Bastille,  
Maire